REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers :
en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

Date de convocation :
2 décembre 2021

Date d'affichage :
2 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit-décembre, les membres du conseil municipal de Froidfond légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous la présidence de Philippe GUERIN, Maire,

Membres :

1. Céline GRIMAUD,	2. Emilie BLAIN, absente
3. Gilles GUILLOU,	4. David GUILLOTEAU,
5. Frédéric BOUCARD,	6. Nathalie BLANCHARD, absente
7. Patrick GROHEUX,	8. David VRIGNAUD,
9. Frédérique BENUREAU,	10. Jean-Yves COUTANT,
11. Nicole DURANTEAU,	12. Fabienne BOTZ, absente
13. Yoann GUILLONNEAU,	14. Estelle BOUILLANT,
15. Freddy MARTIN,	16. Sophie ROUSSEAU,
17. Natacha QUEVEAU,	18. Corinne BIROT,

Pouvoir : Nathalie BLANCHARD pour Corinne BIROT
Emilie BLAIN pour Philippe GUERIN

Secrétaire de séance : Freddy MARTIN

Décision Modificative du budget principal n°4	08122021_01

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif,
Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021,

Sens	Imputation	R	OS	OI	Libellé	Montant
D	2051	X			Concessions et droits similaires	+34.00 €
D	2113	X			Terrains aménagés autres que voirie	+5 110.01 €
D	2115	X			Terrains bâtis	+5 460.00 €
D	21568	X			Autres matériels et outillages d'incendie	+2 680.00 €
D	2181	X			Installations générales, agencements…	+610.00 €
D	2315	X			Installations, matériels et outillages techn.	+14 000.00 €
D	020	X			Dépenses imprévues en investissement	-7 415.13 €
D	204172	X			Autres EPL – bâtiments et installations	-20 478.88 €
D	6411	X			Personnel titulaire	+50 000.00 €
D	6531	X			Indemnités	+3 050.00 €
D	6228	X			Divers	+10 000.00 €
R	7067	X			Redevances et doits des services périsco	+23 000.00 €
R	73224	X			Fonds départemental des DMTO	+34 000.00 €
R	73223	X			Fonds de péréquation ressources comm.	+6 050.00 €
					TOTAL DEPENSES	63 050.00 €
					TOTAL RECETTES	63 050.00 €

Décision Modificative du budget Les Charbonnières n°2	08122021_02

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif Les Charbonnières,
Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021,

Sens	Imputation	R	OS	OI	Libellé	Montant
D	6045	X			Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	14 999.42 €
D	022	X			Dépenses imprévues (fonctionnement)	-14 999.42 €
					TOTAL DEPENSES	0.00 €
					TOTAL RECETTES	0.00 €

Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la Convention Territoriale Globale	08122021_03

Acteur majeur de la politique sociale, la CAF de la Vendée assure quatre missions essentielles :
- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La CAF contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales et du financement des services et des structures comme les ALSH ou les espaces jeunesse. Ces financements s'inscrivaient dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse signés entre les communes et la CAF.

Depuis 2020, pour permettre une plus grande lisibilité, efficience et complémentarité des actions menées en direction des familles, les CEJ sont remplacés par des Conventions Territoriales Globales (CTG) lesquelles doivent être élaborées à l'échelle intercommunale

Cette nouvelle contractualisation vise à établir un diagnostic et une feuille de route commune et est signée entre la CAF, Challans Gois communauté et les 11 communes membres.

Définie pour la période 2021 2025, cette CTG ou « projet jeunesse et famille » synthétise donc les enjeux du territoire et les priorités d'actions dans les domaines de :

→ La petite enfance
→ La jeunesse
→ La participation des habitants
→ L'accès au droit et l'inclusion numérique
→ L'handicap

La CTG permettra par ailleurs une continuité des financements dénommés « Bonus Territoire » lesquels seront directement versés aux structures gestionnaires.

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale.

Vote des nouveaux tarifs de l'accueil de loisirs 2022	08122021_04

ACCUEIL DE LOISIRS

% d'augmentation ALSH	1,00%

PROPOSITION DE TARIFS COMMUNE 2021							
QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs à l'heure 2021	0,40	0,43	0,74	1,01	1,34	1,51	1,77
Proposition tarifs à l'heure 2022	**0,40**	**0,44**	**0,75**	**1,01**	**1,36**	**1,53**	**1,79**
1/2 journée	1,40	1,54	2,63	3,54	4,76	5,36	6,27
1/2 journée + repas	5,50	5,68	7,08	8,25	9,82	10,59	11,76
journée + repas	6,90	**7,22**	**9,70**	**11,78**	14,58	15,94	18,02
TARIFS MAX. CONVENTION CAF		**7,68**	**9,92**	**12,00**			

Repas	**3,70**
Goûter et petit-déjeuner	**0,45**

PROPOSITION DE TARIFS HORS COMMUNE 2021							
QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs à l'heure 2021	1,77	1,82	1,87	1,93	2,36	2,41	2,46
Proposition tarifs à l'heure 2022	**1,77**	**1,82**	**1,87**	**1,93**	**2,36**	**2,41**	**2,46**
1/2 journée	6,20	6,37	6,55	6,76	8,26	8,44	8,61
1/2 journée + repas	11,67	11,89	12,12	12,39	14,32	14,55	14,77
journée + repas	17,86	18,26	18,66	19,14	22,58	22,98	23,38

Repas	**3,70**
Goûter et petit-déjeuner	**0,45**

SEJOURS 2022

Coefficient appliqué à la journée ALSH	2

Tarifs communes	0 -300	301-500	501-700	701-900	901-1100	1101 et +	autres
TARIF HEURE ALSH	0,40	0,44	0,75	1,01	1,36	1,53	1,79
TARIF JOURNEE ALSH	6,90	7,22	9,70	11,78	14,58	15,94	18,02
PROPOSITION TARIFS SEJOURS 2 jours / 1 nuit	27,60	28,88	38,80	47,12	58,32	63,76	72,08
PROPOSITION TARIFS SEJOURS 3 jours / 2 nuits	41,40	43,32	58,20	70,68	87,48	95,64	108,12
PROPOSITION TARIFS SEJOURS 4 jours / 3 nuits	55,20	57,76	77,60	94,24	116,64	127,52	144,16
PROPOSITION TARIFS SEJOURS 5 jours / 4 nuits	69,00	72,20	97,00	117,80	145,80	159,40	180,20

TARIFS EXTERIEURS	0-700	701 et +	autres régimes
TARIF HEURE ALSH	1,77	1,93	2,46
TARIF JOURNEE ALSH	17,86	19,14	23,38
PROPOSITION TARIFS EXTERIEURS 2 jours / 1 nuit	71,44	76,56	93,52
PROPOSITION TARIFS EXTERIEURS 3 jours / 2 nuits	107,16	114,84	140,28
PROPOSITION TARIFS EXTERIEURS 4 jours / 3 nuits	142,88	153,12	187,04
PROPOSITION TARIFS EXTERIEURS 5 jours / 4 nuits	178,60	191,40	233,80

ACCUEIL PERICENTRE ET PERISCOLAIRE

% d'augmentation PERI	1,00%

PROPOSITION DE TARIFS 2021							
QF	**0 - 300**	**301 - 500**	**501 - 700**	**701 - 900**	**901 - 1100**	**1101 et +**	**autres régimes**
Tarifs à l'heure 2021	0,85	0,91	1,20	1,48	2,24	2,61	2,99
Proposition tarifs à l'heure 2022	**0,85**	**0,92**	**1,22**	**1,48**	**2,24**	**2,61**	**2,99**
TARIFS MAX. CONVENTION CAF		**0,96**	**1,24**	**1,50**			

PROPOSITION DE TARIFS HORS COMMUNE 2021							
QF	**0 - 300**	**301 - 500**	**501 - 700**	**701 - 900**	**901 - 1100**	**1101 et +**	**autres régimes**
Tarifs à l'heure 2021	2,94	3,08	3,21	3,34	3,46	3,60	3,73
Proposition tarifs à l'heure 2022	**2,94**	**3,08**	**3,21**	**3,34**	**3,46**	**3,60**	**3,73**

	Tarifs conventionnés déterminés par la CAF
	Tarifs à voter
	Tarifs sans évolution

TARIFICATION JEUNESSE		
Adhésion annuelle 2022	**15€00**	10€00 en 2021

Activités de proximité	
QF	Proposition de Tarif 2022*
0 à 300	**2,00 €**
301 à 500	**2,40 €**
501 à 700	**2,80 €**
701 à 900	**3,20 €**
901 à 1100	**3,60 €**
1101 et +	**4,00 €**
Autres régimes	**4,40 €**
	*Base 4€00

Sorties et activités spécifiques	
QF	% du coût d'activité*
0 à 300	**50,00%**
301 à 500	**60,00%**
501 à 700	**70,00%**
701 à 900	**80,00%**
901 à 1100	**90,00%**
1101 et +	**100,00%**
Autres régimes	**110,00%**
*Coût d'activité hors transport et animateur	

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces nouveaux tarifs.

Demande de subvention auprès du département pour l'aménagement latéral de la route départementale reliant Froidfond à Saint Christophe du Ligneron	08122021_05

Dans le cadre des travaux de l'aménagement latéral le long de la RD 76, reliant Froidfond à Saint Christophe du Ligneron, qui consiste à réaliser un busage de fossé et stabilisation de l'accotement, visant à faciliter et à sécuriser les déplacements des piétons, notamment les scolaires, hors agglomération, le conseil municipal sollicite le Conseil Départemental pour une demande de subvention.

Le coût des travaux est estimé à 10 123.15 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une participation du Département :

- Dans le cadre de la subvention « amendes de police » (à hauteur de 20% de l'estimation du coût des travaux)
- Dans le cadre de la subvention « aménagements latéraux hors agglomération » (à hauteur de 40% de l'estimation du coût des travaux).

Vente d'une parcelle au lieu-dit La Pouillère	08122021_06

Mis en délibéré

Sydev : convention pour les travaux au lotissement Les Charbonnières 3	08122021_07

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention n° E.P4.095.21.001 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension du réseau électrique au lotissement les Charbonnières 3, avec une participation pour la commune de 47 816.00 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la présente convention.

Choix de l'entreprise pour la création du réseau assainissement à La Blanchardière	08122021_08

Vu le code des marchés publics,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le maire à signer le marché public suivant.

Programme : **RESEAU D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES LA BLANCHARDIERE**

Lot 1 :
Création d'une canalisation d'eaux usées
Entreprise retenue : SOCOVATP
Montant du marché : 114 200.00 € HT

Lot 2 :
Contrôle des réseaux réalisés
Entreprise retenue : SPI2C
Montant du marché : 2 377.00 € HT

Approbation des montants définitifs des attributions de compensations 2021	08122021_09

En application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, la Communauté de Communes verse à chaque commune membre, une attribution de compensation qui ne peut être indexée, reversement qui permet de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leurs EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. Il s'agit d'une dépense obligatoire de l'EPCI.

En cas de transfert ou de restitution de compétences, l'attribution de compensation est respectivement diminuée ou majorée du montant net des charges transférées.

Le Conseil Communautaire est tenu de communiquer annuellement aux communes membres le montant provisoire des attributions de compensation. Cette notification doit intervenir avant le 15 février de l'année concernée, afin de permettre aux communes d'élaborer leurs budgets dans les délais impartis.

Par délibération du 28 janvier 2021, le Conseil Communautaire a fixé les attributions de compensation provisoires 2021. Aucun transfert de charges ni aucune évolution n'ont été constatés en 2021. En conséquence, les attributions de compensation définitives 2021 sont identiques aux attributions définitives 2020. Il convient cependant de corriger le montant des attributions de compensations provisoires des communes de SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON et de SALLERTAINE qui présentaient chacune une erreur afin que leurs montants définitifs correspondent à ceux fixés en 2020.

COMMUNE	Attributions provisoires 2021	Attributions de compensation définitives 2021	Attributions par douzième *	Régularisation
BEAUVOIR SUR MER	242 957,84 €	242 957,84 €	20 246,49 €	0,00 €
BOIS DE CENE	60 050,02 €	60 050,02 €	5 004,17 €	0,00 €
BOUIN	29 776,17 €	29 776,17 €	2 481,35 €	0,00 €
CHALLANS	6 286 322,20 €	6 286 322,20 €	523 860,18 €	0,00 €
CHATEAUNEUF	38 836,62 €	38 836,62 €	3 236,39 €	0,00 €
FROIDFOND	104 372,12 €	104 372,12 €	8 697,68 €	0,00 €
LA GARNACHE	453 526,84 €	453 526,84 €	37 793,90 €	0,00 €
SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON	36 815,15 €	**43 801,66 €**	3 067,93 €	+6 986,51 €
SAINT GERVAIS	34 182,98 €	34 182,98 €	2 848,58 €	0,00 €
SAINT URBAIN	16 697,06 €	16 697,06 €	1 391,42 €	0,00 €
SALLERTAINE	220 974,38 €	**231 206,09 €**	18 414,53 €	+10 231,71 €
Total	**7 524 511,38 €**	**7 541 729,60 €**	**627 042,62 €**	

**Les centimes seront ajustés sur le dernier douzième.*

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, approuver le montant des attributions de compensation définitives qui seront reversées aux communes membres au titre de l'année 2021 telles que présentées ci-avant.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les montants des attributions de compensation définitives pour les communes membres de la Communauté de Communes « Challans Gois Communauté » au titre de l'année 2021, qui seront reversées aux communes, tels que présentés ci-dessous :

- BEAUVOIR SUR MER : 242 957,84 €
- BOIS DE CENE : 60 050,02 €
- BOUIN : 29 776,17 €
- CHALLANS : 6 286 322,20 €
- CHATEAUNEUF : 38 836,62 €
- FROIDFOND : 104 372,12 €
- LA GARNACHE : 453 526,84 €
- SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON : 43 801,66 €
- SAINT GERVAIS : 34 182,98 €
- SAINT URBAIN : 16 697,06 €
- SALLERTAINE : 231 206,09 €

Total des transferts reversés aux communes 2021 : 7 541 729,60 €

Validation du protocole d'accord affaire M. Chiche	08122021_10

Monsieur le Maire rappelle le litige qui lie la commune à M. et Mme Chiche.

Monsieur et Madame CHICHE sont propriétaires indivis des parcelles cadastrées section ZK n°79 et n°81 située à FROIDFOND, classées en zone Nh pour la première et en zone A pour la seconde. Ils ont procédé, sans autorisations préalables et en méconnaissance de la réglementation d'urbanisme en vigueur, à l'extension de leur habitation et à la construction d'une piscine sur la parcelle section ZK n°81.
Plusieurs procédures judiciaires ont été engagées et ont conduit à la condamnation de Monsieur et Madame CHICHE.

La Commune prend acte que Monsieur et Madame CHICHE ont procédé à la destruction définitive de la piscine édifiée irrégulièrement sur la parcelle ZK n°81.
La Commune s'engage à soutenir auprès de la Communauté de Communes l'adoption de nouvelles dispositions d'urbanisme de nature à permettre, dans le cadre du prochain PLUi, la régularisation de l'extension de la maison d'habitation des époux CHICHE sise sur la parcelle cadastrée, sur son territoire, section ZK n°81 telle qu'elle est issue des travaux à l'origine des différentes condamnations prononcées à leur encontre.

Une fois la régularisation acquise, la Commune s'engage à renoncer définitivement à poursuivre l'exécution du jugement du Tribunal Judiciaire des SABLES D'OLONNE du 3 juillet 2018 confirmé par l'arrêt définitif de la Cour d'Appel du 22 septembre 2020 et à renoncer irrévocablement à solliciter la démolition de l'extension de la maison d'habitation des époux CHICHE telle qu'elle est configurée au jour de la signature du présent protocole sur la parcelle cadastrée section ZK n°81.

À ce stade, et dans l'attente de cette régularisation, la commune renonce à poursuivre l'exécution du jugement du Tribunal judiciaire des SABLES D'OLONNE du 3 juillet 2018.

Monsieur et Madame CHICHE s'engagent à se désister purement et simplement de l'ensemble des procédures en cours.
Monsieur et Madame CHICHE renoncent à toute nouvelle instance ou action à l'encontre de la Commune de FROIDFOND en lien avec les faits à l'origine du présent protocole.

Monsieur et Madame CHICHE s'engagent, en outre, à indemniser la Commune du solde des frais de procédure qu'elle a supportés et non pris en charge au titre des condamnations auxquelles ils ont été condamnés aux termes des différents décisions de justice soit la somme de 8 642,63 €.

Cette somme correspondant à :
La somme des frais engagés par la Commune :
Au titre des procédures civiles : 6 651,51 €
Au titre des procédures pénales : 8 381,44 €
Au titre des procédures administratives : 4 809,68 €
Soit un total de 19 842,63 €

Moins les sommes déjà accordées :
- 3 500 € sur le fondement de l'article 700 du Code de procédure civile
- 5 200€ sur le fondement de l'article 475-1 et 618-1 du Code de procédure pénale
- 2 500 € sur le fondement de l'article L761-1 du Code de justice administrative au titre des procédures administratives
Soit : 11 200 €

Cette somme de 8 642,63 € sera versée à la Commune par Monsieur et Madame CHICHE dans un délai de 15 jours courant à compter de l'entrée en vigueur du présent protocole.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le protocole d'accord.

Modification des tarifs de location de matériel	08122021_11

Il est rappelé que la commune donne la possibilité aux particuliers de louer du matériel communal tels que des stands et des tables équipées.

Au regard des coûts liés à l'entretien des équipements et des charges de personnel pour l'enlèvement des différents matériels,

Vu les tarifs appliqués à ce jour,

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter ces tarifs de location pour les particuliers hors commune à savoir :

	COMMUNE		**HORS COMMUNE**	
	Ancien tarif	**Proposition**	**Ancien tarif**	**Proposition**
Tables équipée	2€	**2€**	2€	**4€**
Stands 3 mètres	3€	**3€**	3€	**5€**
Stands 6 mètres	6€	**6€**	6€	**10€**
1 stand 8x4	40€	**40€**	40€	**Non proposé à la location**
2 stands 8x4	60€	**80€**	60€	

Le conseil, à l'unanimité, adopte ces nouveaux tarifs de location de matériel.

Projet de 4 logements locatifs par Vendée Habitat Lotissement Les Charbonnières 3	08122021_12

Monsieur le Maire a pris contact avec Vendée Habitat, bailleur social de Vendée, afin d'envisager la réalisation de logements sur la troisième tranche du lotissement « Les Charbonnières » sur la commune.
Sur ce lotissement, un îlot serait réservé pour la construction de logements locatifs sociaux, le lot n°98 de 830 m². Il comprendrait deux T2 intermédiaires avec celliers, un T4 duplex individuel avec garage et un T3 individuel avec cellier.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des conditions proposées par VENDEE HABITAT, accepte :

- de confier à Vendée Habitat la maitrise d'ouvrage d'un programme de construction de 4 logements locatifs sociaux sur cet ilot social n°98. La surface exacte des lots sera déterminée une fois le bornage réalisé ;

- d'autoriser l'accès aux parcelles à Vendée Habitat pour procéder à toutes les études nécessaires

- de vendre à Vendée Habitat le foncier nécessaire à l'opération de construction de logements au prix de 10 000 € HT par logement soit 40 000.00 € HT, à raison d'un branchement (EU/EP/AEP/électricité/télécom) par logement individuel et un branchement (EU/EP/AEP/électricité/télécom) avec coffrets DUO pour les deux logements intermédiaires.

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce projet, et les actes.

Délégation de signatures du secrétaire générale des services	08122021_13

Mis en délibéré

Décision Modificative du budget lotissement Les Primevères n°1	08122021_14

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif Les Primevères,
Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021,

Sens	Imputation	R	OS	OI	Libellé	Montant
D	6045	X			Achats d'études, prestations de services	-2.00 €
D	658	X			Charges diverses de gestion courante	+2.00 €
					TOTAL DEPENSES	0.00 €
					TOTAL RECETTES	0.00 €

Ont signé au registre les membres présents. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

A Froidfond, le 08 décembre 2021.

FEUILLET CLOTURANT

LA SEANCE DU 08 DECEMBRE 2021

Délibérations de la séance :

1- **Décision Modificative du budget principal n°4**
2- **Décision Modificative du budget Les Charbonnières n°2**
3- **Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la Convention Territoriale Globale**
4- **Vote des nouveaux tarifs de l'accueil de loisirs 2022**
5- **Demande de subvention auprès du département pour l'aménagement latéral de la route départementale reliant Froidfond à Saint Christophe du Ligneron**
6- **Vente d'une parcelle au lieu-dit La Pouillère**
7- **Sydev : convention pour les travaux au lotissement Les Charbonnières 3**
8- **Choix de l'entreprise pour la création du réseau assainissement à La Blanchardière**
9- **Approbation des montants définitifs des attributions de compensations 2021**
10- **Validation du protocole d'accord affaire M. Chiche**
11- **Modification des tarifs de location de matériel pour les locataires hors commune**
12- **Projet de 4 logements locatifs par Vendée Habitat Lotissement Les Charbonnières 3**
13- **Délégation de signatures du secrétaire générale**
14- **Décision Modificative du budget lotissement Les Primevères n°1**

Signature des membres présents :

GUERIN PHILIPPE	BIROT CORINNE	MARTIN FREDDY
GRIMAUD CELINE	BOUCARD FREDERIC	BOTZ FABIENNE
GUILLOU GILLES	DURANTEAU NICOLE	COUTANT JEAN YVES
QUEVEAU NATACHA	GROHEUX PATRICK	BENUREAU FREDERIQUE
GUILLONNEAU YOANN	BLAIN EMILIE	GUILLOTEAU DAVID
BLANCHARD NATHALIE	VRIGNAUD DAVID	BOUILLANT ESTELLE
ROUSSEAU SOPHIE		